



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

préalable au projet de modification des statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Verdisse et organisation de la consultation des propriétaires des terrains inclus dans le périmètre de l'ASA

MODIFICATIONS : OBJET et DATE DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Information et consultation des propriétaires :

Les propriétaires dont les terrains sont inclus dans le périmètre de l'association, sont convoqués en assemblée constitutive à la Mairie d'Agde – Salle Guillemain, **le mardi 7 AVRIL 2020 à 18H00**.
Est nommé président de l'assemblée constitutive : Monsieur Louis VALLIERE.

Les propriétaires peuvent faire connaître leur avis sur la modification des statuts de l'ASA, soit par vote à l'assemblée constitutive, soit par courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moyen du formulaire joint à la notification du présent arrêté, et à faire parvenir avant le 7 avril 2020, date de l'assemblée constitutive, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de l'ASA de la Verdisse
Mairie d'Agde
Rue Alsace-Lorraines
34306 AGDE

A défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai imparti, ou de ne pas l'avoir manifesté par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable à la modification des statuts de l'ASA.